



Prime pour vente de véhicule

Par **micra**, le **24/05/2012** à **06:52**

Bonjour

Je suis en CDI comme SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE qualification 7 salaire 1200 € Net(X 12 mois) dans l'automobile (carrosserie- mécanique)Prime de fin d'année 0 € - prime exceptionnelle 0 €

Voici les tâches de mon contrat : secrétariat général (accueil, frappe des documents, encaissement, facturation...). Gestion et suivi de dossiers spécifiques au secteur d'activités : vente de véhicule, après vente, marketing... Application des procédures qualités en vigueur dans l'entreprise (je ne sais pas ce que cela veut dire...).

Vente de prestations, produits et accessoires... il est noté que l'échelon est majoré compte tenu de l'exercice de l'extension prévue concernant la vente de prestations, produits et accessoires...

Mes vrais fonctions sont : secrétariat général, gestion comptable, vente de pièces détachées au comptoir et vente de véhicules (valeur 15 000 €)

Ma question : il me semble que mon contrat ne prévoit pas l'obligation de vendre des véhicules mais de remplir les documents nécessaires à la vente... actuellement je demande une prime (récompense même minime) par vente, ce que mon employeur me refuse en me répondant que la vente de véhicule est prévue dans mon contrat.

Moi il me semble que dans ce contrat on me demande la vente de pièces détachées seulement ...

Suis je en tort de persister d'après vous ??

Merci d'avance et bonne journée

Par **P.M.**, le **24/05/2012** à **08:55**

Bonjour,

Il faudrait donc connaître vos tâches très précises et je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel s'il y en a dans l'entreprise même si l'employeur n'est obligé que d'appliquer la convention collective qui apparemment ne prévoit pas de prime par vente de véhicule dans l'exercice de vos fonctions...

Par **micra**, le **26/05/2012** à **14:05**

Merci

Il n'y a pas de représentant car moins de dix salariés

Bonne journée